

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Francine PIERRE, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : Samia MESSALTI, David CARABIN, Bernard BRAUN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

N° 2014-024

Objet : Liste des décisions

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,

Où les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Prend acte des décisions municipales suivantes :

Affaires sociales, scolaires et associatives

- Convention avec la CAF pour l'Aide aux temps libres sur fonds propres, ACM et séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'accueil collectif de mineurs 2014-2017 (durée 3 ans).

Culture et vie locale

- Devis avec Association Ethnies pour la sonorisation de la Fête des Pains, durée 1 journée, le 05 octobre 2014, pour un montant de 1 280€,
- Bon de commande avec Starlec pour l'animateur de la soirée du 12 juillet 2014 pour un montant de 840€.



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX